

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 15 janvier 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 28 Janvier 2026

L'an deux mil vingt six

Le 28 janvier,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 32/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (25)

AUJEAN Bernard, AVEROUS Gil, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PIVOT Christophe, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (12)

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SALADIN Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (7)

BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à VIDAL Claude
IMBERT Tony a donné pouvoir à AVEROUS Gil
JUDALET Patrick a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
LAROCHE Laurent a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEMION Michel a donné pouvoir à LION Michel
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel

Étaient excusés (4)

DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, NAVARRO David.

Objet : Approbation de la modification des durées d'amortissement budget IRVE

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4

La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les amortissements permettent de constituer chaque année la dépréciation des biens tout en dégageant une ressource destinée à les renouveler.

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau d'amortissement suivant pour les biens acquis par le SDEI relatifs aux bornes de charge pour véhicules électriques et plus particulièrement la durée d'amortissement du rétrofit des bornes :

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPE DE BIENS	DUREE AMORTISSEMENT
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais insertion	3 ans
2051	Concessions et droits similaires	3 ans
2153	Installation à caractère spécifique (IRVE)	8 ans
2153	Installation à caractère spécifique (Matériel et outillage de voirie)	5 ans
2153	Rétrofit des bornes	1 an
2182	Autres matériels de transport	5 ans
2183	Autres matériels informatiques	3 ans
2184	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	2 ans

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : D'accepter les durées d'amortissement fixées ci-dessus

Article 2 : De fixer à 500 € le seuil des biens dits de faible valeur

Article 3 : D'autoriser le Président à procéder à la sortie de l'actif des biens immobilisés considérés comme de « faible valeur » l'année suivant celle de leur complet amortissement.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260128-01202604-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026